



Un gendarme me contact pour un test adn

Par **MOUSSA_old**, le **20/10/2007** à **12:57**

BONJOUR,

Je suis perplexe par la volonté que manifeste un gendarme qui ,pour faire suite à un dépôt de plainte à mon encontre ,me contact très régulièrement(domicile et téléphone) pour réalisé un prélèvement ADN et autres prises d'empruntes.

Après une dispute avec mon neveu (14 ans) qui se moquait de moi et malgré mes remontrances , ce dernier à continué de me tester, jusqu'à mon exaspération, si bien qu'une gifle est partie mais également une plainte par les parents de l'enfant roi.

J'ai été entendu par ce fameux gendarme dans ce que je pensais etre une simple histoire mais depuis celui-ci agite le baton et je suis convaincu qu'il cherche à m'intimider.

Je suis éducateur spécialisé et travail depuis 10 ans avec des enfants en situation de rupture social et précise que je ne suis pas adepte de la "gifle éducative".

J'ai mentionné que l'ex -candidat BAYROU en son temps, à giffé un gamin devant des milliers de (télé)spéctateurs sans connaitre les memes difficultés que moi .

Je précise que je n'ai aucune ambition politique mais peut-etre le tord d'etre un citoyen lambda qui à apporté une reponse sans doute un peu trop clair ,dans une simple histoire de respect.

QUE DOIS-JE FAIRE ? LE FICHAGE EST-IL EVITABLE? MERCI POUR VOS REPONSE.

Par **Adam Kadamon**, le **20/10/2007** à **21:33**

Bonjour,

Non vous ne pouvez éviter le prélèvement MAIS l'Officier de Police Judiciaire doit vous

remettre une notice explicative. Si vous n'êtes pas condamné pour ces faits et à votre demande la trace doit être supprimée de la base de donnée.

PS : le refus de prélèvement est un délit. A éviter.

Cordialement.